

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL1235

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« place »,

insérer les mots :

« à leur bénéfice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.